



# SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 22 Février 2022

## Procès-Verbal N° 545

### **Proposition médaille de Ligue**

**Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.**

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré **de la médaille de Ligue**.

Pour cela, merci de compléter le formulaire disponible sur notre site internet (<https://isere.fff.fr/simple/proposition-medaille-de-ligue/>) et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 28 FEVRIER 2022** délai de rigueur.

Un tirage au sort sera effectué si les demandes dépassent le contingent attribué au District.

### **Appel à candidature Journée Nationale U7-U9**

**La Journée Nationale U7-U9 aura lieu le 11 juin 2022.**

Les clubs intéressés par l'organisation de cette journée peuvent candidater par courrier ou mail en précisant s'il existe une préférence pour la catégorie U7 ou U9, et le nombre de terrains à disposition.

Les candidatures sont à adresser pour le 15 mars au plus tard.

### **TRESORERIE**

#### **FORFAIT GENERAL FOOT A8**

**Amende 44 €**

**Du 15 Février 2022**

MOIRANS FC

U15A8

#### **FORFAIT JOURNEE**

**Amende 32 €**

**Du 20 Février 2022**

QUATRE MONTAGNES

D5

### **FORFAIT APRES TIRAGE COUPE**

#### **SENIORS**

**Amende 140 €**

**Du 20 Février 2022**

VERSOUD 2 CHLGB  
NOYAREY 2 CHLGB

### **FORFAIT APRES TIRAGE COUPE**

#### **FOOT A8**

**Amende 32 €**

**Du 18 Février 2022**

REVENTIN CPVETA8NI  
CREYS MORESTEL CPVETA8NI

### **NON RETOUR DU DEFI JONGLAFE**

**Amende 25 €**

**Du 29 Janvier 2022**

**Challenge U13 Festival Isère**

FORMAFOOT  
FARAMANS 2  
ST SIEMON  
VINAY 2  
FARAMANS  
BOURBRE  
JARRIE CHAMP 3  
POISAT 2  
FONTAINE 2  
FONTAINE

MOIRANS 3  
RIVES 2  
TULLINS 2  
VALLEE HIEN 2

### **FMI NON RETOURNEE**

**Amende 75 €**

**Du 20 Février 2022**

MIRIBEL 2 D4  
BOUCHAGE PASSINS D5  
FC2A 2 CHLGB  
ST ANDRE LE GAZ 3 CHLGB  
NOYAREY 2 CHLGB

### **FM NON RETOURNEE**

**Amende 75 €**

**Du 7 Février 2022**

ASPTT CORPOS 2 ENTA11

### **NON SAISIE RESULTATS**

#### **FOOTCLUBS**

**Amende 11 €**

**Du 17 au 19 Février 2022**

SEYSSINET U13D1  
VILLENEUVE SA8ENTD2  
MISTRAL 2 FUTD1  
FC VOIRONNAIS FUTD1  
CHAMPAGNIER SA8ENTD2

## **TRESORERIE DE DISTRICT**

### **CLUBS NON A JOUR DE TRÉSORERIE AU 15 FEVRIER 2022**

#### **17-3 – Procédures et Sanctions :**

- a)** En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non-régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Le club ci-dessous se voit retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le **1<sup>er</sup> Mars 2022**

**533557 A.S. GRENOBLE DAUPHINE**

**547135 AM.C. DE POISAT (sous réserve d'encaissement)**

<b>E-mails Commissions</b>	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>

REGLEMENTS	<a href="mailto:reglements@isere.fff.fr">reglements@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
STATUT ARBITRAGE	<a href="mailto:statutsarbitrage@isere.fff.fr">statutsarbitrage@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>

<b>Autres E-mails</b>	
District	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
Président	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
Vice-Président Délégué	<a href="mailto:michel.vachetta@gmail.com">michel.vachetta@gmail.com</a>
Trésorier	<a href="mailto:fcicéron@isere.fff.fr">fcicéron@isere.fff.fr</a>
Comptabilité	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
Responsable administrative	<a href="mailto:ebelot@isere.fff.fr">ebelot@isere.fff.fr</a>
Conseiller Technique Fédéral	<a href="mailto:tbartolini@isere.fff.fr">tbartolini@isere.fff.fr</a>
Educateur Sportif	<a href="mailto:dcazanove@isere.fff.fr">dcazanove@isere.fff.fr</a>
CTD - DAP	<a href="mailto:jhugonnard@isere.fff.fr">jhugonnard@isere.fff.fr</a>



## COMMISSION ARBITRES

MARDI 22/02/2022 à 18h30

### Procès-Verbal N°545

Président : **SABATINO Joseph**  
Présents : KODJAJANIAN Jean Marie, ,  
TREVISAN Ludovic,

Excusé : VAGNEUX Luc, FERNANDES Carlos, AKYUREK Mustafa LALO Aboubakar  
DOUVILLE Eric CHARLES jacques

[arbitres@isere.fff.fr](mailto:arbitres@isere.fff.fr)

#### NOTE AUX ARBITRES / OBSERVATEURS

Un rappel concernant les critères pris en compte en fin de saison pour les classements, en plus des notes pratiques.

Présence au stage annuel (**Obligatoire**)

Notes aux différents questionnaires (**Obligatoire**)

Toute absence aux stages sera sanctionnée d'un Malus en fin de saison. (- 0,5).

Absence aux 2 stages (rétrogradation en catégorie inférieur

Absence deux années consécutives aux deux stages ; La CDA étudiera le dossier de (s) arbitres concernés pour suite à donner.

Toutes Notes inférieures à **12/20** pour le questionnaire maison d'été, sera sanctionné d'un malus. (-0,3)

Toutes Notes inférieures à **10/20** pour le questionnaire du stage, sera sanctionné d'un malus. (-0,3)

Toutes Notes inférieures à **15/30** pour le questionnaire de Noël, sera sanctionné d'un malus. (- 0,3).

Questionnaires non faits entraîne une note de (0) et sera sanctionné également d'un malus en fin de saison.-0,5)

**Pour Rappel, vous avez des droits mais également des devoirs.**

**Veillez prendre note des récapitulatifs des présences et absences des différents tests effectués par les arbitres :**

CATEGORIE	EFFECTIFS	Stage Annuel (1) Stage Rattrapage (2)	QUESTIONNAIRE ÉTÉ	QUESTIONNAIRE Stage	QUESTIONNAIRE NOEL
AA1	18	(1) 16 (2) 1 ABS. 1	13	16	11 +3 Hors Délai
D1	19	(1) 14 (2) 4 ABS.1	16	17	17 + 1 Hors Délai
D2	15	(1) 10 (2) 4 ABS 1	11	14	12
D3	27	(1) 19 (2) 5 ABS. 3	16	23	14
D4	48	(1) 20 (2)12 ABS.16	20	31	23 + 1 Hors délai
D5 (Oct)2020	7	(1) 1 (2) 2 ABS. 3	0	4	3
D5(Oct)2021	10				7
JAD	17				9
JAD Stag.	26				10

**Le corrigé du questionnaire de Noël est sur le site .**

Dans le cas de l'adoption et la mise en application du pass vaccinal, nous remercions par avance les officiels qui ne pourraient plus être désignés même temporairement par rapport à la date d'application d'en informer obligatoirement par mail leur désignateur dès la connaissance de la date d'application et de saisir une indisponibilité sur le Portail des Officiels (ex Mon Compte FFF) qui pourra évoluer ensuite en fonction des directives sanitaires.

Comme vous avez pu suivre les mesures gouvernementales, Le pas vaccinal est de rigueur à compter de ce lundi 24 Janvier.

- **IMPORTANT** : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.

#### • **RAPPEL AUX ARBITRES**

Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, reserve technique, et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel )

- Rapport non conforme : amende 10 €
- Rapport non envoyé : amende 30 €
- Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

**Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires. Certains écrits souffrent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.**

**LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014) Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires**

**La CDA demande aux arbitres officiant en féminines de faire respecter le règlement ci-dessus**

## • **RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT**

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

## **INFORMATION UNAF**

Si vous êtes convoqués en commission de discipline ou d'appel et que vous souhaitez être assisté, contacter le représentant des <arbitres : MR DOUVILLE Eric au 06 10 42 36 47 ou le représentant de l'UNAF MR TAMBORINI Nicolas au 06 80 82 51 31

## **INFORMATIQUE**

La CDA a entamé l'informatisation des données (fiches de renseignement, transfert des dossiers, archives...) pour faciliter le travail des dossiers des arbitres. Un panel se chargera de cette lourde opération dans les meilleurs délais.

## **TUTORATS**

Les Arbitres ayant effectué des tutotats doivent impérativement rendre leurs rapports au district (ces rapports servent de justificatifs pour vous faire régler.)

## **DESIGNATIONS :**

**Veillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère**

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
<b>FARKAS</b> Leo	Ligue adultes, D1-D2 - ASSISTANTS	07-85-98-74-44	<a href="mailto:designation.isere@gmail.com">designation.isere@gmail.com</a>
<b>YUKSEL</b> Ferdinand	D3-D4- D5 – FEMININES	06-17-14-62-03	<a href="mailto:yuksel.ferdinand@gmail.com">yuksel.ferdinand@gmail.com</a>
<b>GUIRADO-PATRICO</b> Nathan	U20 ligue et district	06-21 31-09-49	<a href="mailto:designateur-u20-38@outlook.fr">designateur-u20-38@outlook.fr</a>
<b>CUSANNO</b> Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44-	<a href="mailto:designateursjeunesarbitres38@hotmail.com">designateursjeunesarbitres38@hotmail.com</a>
<b>AKYUREK</b> Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	<a href="mailto:Mustaky38@yahoo.fr">Mustaky38@yahoo.fr</a>

OBSERVATEURS			
CHARLES	JACQUES	06 87 88 47 39	<a href="mailto:jacques.charles0982@orange.fr">jacques.charles0982@orange.fr</a>
DETHOOR	SYLVAIN	06 61 72 39 97	<a href="mailto:sdethoor@free.fr">sdethoor@free.fr</a>
FELIX	DANIEL	06 85 08 31 77	<a href="mailto:daniel.josette.felix@orange.fr">daniel.josette.felix@orange.fr</a>
MARCE	CHRISTIAN	06 03 69 05 94	<a href="mailto:christianmarce@gmx.fr">christianmarce@gmx.fr</a>
SPARAPANO	PATRICK	07 83 30 10 74	<a href="mailto:psparapano@gmail.com">psparapano@gmail.com</a>
TAPIA	JOSE	06 28 06 42 62	<a href="mailto:Josetapia@free.fr">Josetapia@free.fr</a>
THOMET	JEAN	06 48 96 25 42	<a href="mailto:thomet.jean@orange.fr">thomet.jean@orange.fr</a>
CUENOT	• RENE	06 17 21 09 18	<a href="mailto:rene.cuenot@gmail.com">rene.cuenot@gmail.com</a>

## FORMATIONS : FIA 2021-2022 :

### Liste Candidats FIA Mars 2022

ADLI Camil  
 BORAN Selim Mikail  
 BOUSSANDEL Jawed  
 BUCHET KEVIN  
 CHAVRIER Loris  
 COCUZZA Paul  
 HEBBACHI FAUDEL  
 LAKRAA Mohamed  
 LEVEUGLE PIERRE  
 MEKKI LEILA  
 METE Muhammed  
 MOKRANI SAMY (en attente de documents)  
 NIANG Pape Boubou  
 ORTEGA POLO Brayon Roy  
 PINAR MUSTAFA  
 RIBEYRON Aurélien  
 STRAPPAZZON GREGORY  
 ZIDI Chakib (en attente de documents)

**Formations : FIA : 12-19-26 Février 2022 ( 8h30 / 18h00) FA : 05/03/2022 (8h30/13h00) Site ; Moidieu Détourbe.**

**FIA : 5 , 12 , 19 Mars 2022 ( 8h30 / 18h00) FA 26/03/2022: (8h30/13h00) Site ; District de l'isere**

**Le pass vaccinal est obligatoire pour les stagiaires**

## COURRIERS DES ARBITRES / OBSERVATEURS

### NOTE AUX ARBITRES

TAPIA José , Merci pour les infos , transmis aux responsables,concernés .

Lorsque vous êtes indisponible hors délai , en plus de prévenir votre désignateur, vous devez poser votre indisponibilité sur le site portail des officiels.

**Tout arbitre désigné par erreur pour arbitrer son club doit impérativement contacter son désignateur pour changement.**

#### Important :

**Les Arbitres qui n'ont pas de désignation sur leur compte pour X raisons doivent impérativement contacter leur désignateur.**

**Les jeunes arbitres disponibles le dimanche en féminines doivent en faire part à la commission et aux désignateurs concernés.**

**Il est demandé aux arbitres de ne plus appeler le district pour les paiements mensuels qui sont effectués le 10 de chaque mois.**

**Si toutefois passée une date de 7 jours (vers le 17 du mois par exemple), vous n'avez toujours pas été réglé, appeler le secrétariat du district à ce moment là pour régularisation.**

Les clubs nous font remonter que beaucoup d'arbitres ne sont pas joignables.**Vous devez impérativement envoyer à vos clubs un numéro de téléphone en mode difusable .**

Merci aux clubs de faire le nécessaire.

Un club doit pouvoir vous joindre en toutes circonstances

## COURRIERS CLUBS

US CHATTE : Absence de L'arbitre : le désignateur, a désigné cet arbitre involontairement sur deux rencontres.

US SASSENAGE : Lu et noté , transmis au responsable concerné pour suite à donner.

## RAPPEL AUX CLUBS

- **RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT > FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1. > Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs**

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

- **Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.**

**ATTENTION  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



# COMMISSION DELEGATION

Mardi 22 Février 2022 à 18h

## Procès-Verbal N°545

Président : CICERON Fabien  
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan,  
Excusés :  
Absents : HESNI Mohamed, AGACI Franck

.....

**PRESIDENT** : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

**DESIGNATEUR DELEGUES** : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

**Permanence Commission** : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

**E-mail** : [delegations@isere.fff.fr](mailto:delegations@isere.fff.fr)

### DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.  
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat** : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes** : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

### Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.  
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués.

### Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

## Mesures COVID pour les délégués

Il est demandé à tous les délégués de se déplacer avec leur masque et de respecter l'ensemble des gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation sociales.

Les délégués doivent porter le masque dès leur arrivée au stade et le garder durant l'intégralité de la rencontre jusqu'à leur départ du stade

Il est aussi demandé à tous les délégués de mettre en place l'organisation de la vérification du pass vaccinal auprès **de toutes les personnes présentes sur la feuille de match.**

Le « pass vaccinal » consiste en la présentation de l'une de ces trois preuves :

- **Certification de vaccination** (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles) ;
- **Certificat de rétablissement** de plus de 11 jours et moins de 4 mois ;
- **Certificat de contre-indication à la vaccination.**

## Désignations :

MODIFICATION WEEK END DU 19 ET 20 FEVRIER 2022				
<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
COUPE SENIORS F MARCHIOL	VALLEE HEIN	TOUR ST CLAIR 2	CICERON FABIEN	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D3 POULE C	OYEU	LIERS	BOUHAZAMA KAMEL	CAISSE DE PEREQUATION

Week end du 26 et 27 Février 2021				
<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS FEMININE A 11 D1	VER SAU	IZEAUX	MALLET MARC	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS FEMININE A 11 D2	BOURBRE	DOMENE	SOUDANI HAMID	FRAIS AU CLUB DE BOURBRE
SENIORS FEMININE A 11 D2	SEYSSINS	FC SUD ISERE	VELOSO JOSE	FRAIS AU CLUB FC SUD ISERE
SENIORS D1 POULE A	FC2A	VILLENEUVE	BOUHAZAMA KAMEL	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE A	SUD ISERE	RIVES	EL RAFFARRI REDA	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE A	SUSVILLE	ST GEORGES DE COMMIERS	BOULORD JM	FRAIS AU CLUB DE ST GEORGES
SENIORS D3 POULE D	DOMARIN 2	TIGNIEU	LAZAAR SAMID	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D4 POULE D	ST QUENTIN FALLAVIER	DOLOMIEU 2	DIASPARRA GUILLAUME	FRAIS AU CLUB DE DOLOMIEU
SENIORS D5 POULE E	BOURGOIN ASP 2	ST ANDRE LE GAZ 3	CICERON FABIEN	FRAIS AUX DEUX CLUBS



# COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 22 Février 2022 à 18h00

## Procès-Verbal N° 545

Président : M. Mallet  
Présents : M Montmayer ; J.P Bert  
Excusés : F Agaci ;  
Absents :

### COURRIERS

Du Club de Jarrie Champ suite à la détérioration d'un abri de banc de touche par un joueur de Reventin

Du club de La Murette : la commission a recompté les points de malus pour le club de Seyssins en U17D1, n'a constaté aucune erreur et valide donc le tableau du Bonus Malus jeunes

Du club de Liers pour le très bon arbitrage du dirigeant bénévole du club de la Sure Mr Michel ALPHANT qui a fait honneur à sa fonction de Président

### CONVOCAION

Suite au match U15D2 poule D entre Vézeronce et Chabons, la commission Ethique et Prévention recevra Mr FAURE COMTE Franck licence n°2500539441 du club de Chabons le mardi 1° Mars 2022 au District de l'Isère à 19H.

### RECIDIVE CLUBS

Les clubs ont reçu l'information sur la boite mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

Artas Charantonay ; Pont de Claix ; Villeneuve ; Seyssinet ; Tour Saint Clair ; Asp Bourgoin ; Crolles ; Vallée de la Gresse ; Eybens ; Sassenage ; Domarin ; Nivolas ; Abbaye ; Oyeu ; Deux Rochers

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.2

Domarin ; Villeneuve ; Vallée de la Gresse ; Sassenage ; Seyssinet ; Artas Charantonay ; Grésivaudan ; Deux Rochers ; Abbaye

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 Juin 2022, les informations nécessaire leurs ont été données lors de l'A.G**

**du 3 Juillet 2021 (Suite période COVID, la commission a décidé de prolonger la date limite pour ces formations au 30 Juin dernier délai)**

### **Saison 2021-2022**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

Eybens ; Seyssins

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
AJAT VILLENEUVE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023**

## **CHALLENGE CLAUDE MONTPIED**

Note aux responsables des équipes U15D1 et U17D1

Pensez à commencer de remplir les documents pour le Challenge Claude Montpied vous trouverez le règlement du Challenge Sportivité Jeunes ainsi que la fiche Challenge sur le site du District dans Document puis Ethique et Prévention puis Saison 2021-2022 puis Sportivité Seniors et Jeunes

## **BONUS MALUS**

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 544 sur le site du District de l'Isère Football

### **RAPPEL SUR LE BONUS MALUS**

**Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....**

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

## **DELEGUES CLUBS**

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les vignettes **dès lors que toutes les personnes désignées** auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

### **Listes NON RECUES ce jour**

Agnin ; Bizones ; Boss ; Bouchage Passins ; Bourg Oisans ; Bourgoin Asp ; Champagnier ; Chatte ; Claix ; Commelle ; Cvl 38 ; Ent Gresivaudan ; Fc2a ; Flachères ; Fontaine ; Grenoble Dauphine ; Gresivaudan ; Les Avenieres ; Nivolas ; Noyarey ; Pierre Chatel ; Polienas ; Quatre Montagnes ; Rachais ; St Antoine ; St Cassien ; St Simeon Bressieux ; Susville ; Thodore ; Uo Portugal ; Vallee Gresse ; Villeneuve

**Listes reçues ce jour et NON VALIDEES**

Cremieu ;Eyzin Pinet ; Villefontaine

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District



## COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 22 Février 2022

### Procès-Verbal N° 545

Président : Jacques ISSARTEL  
Présents : Thierry TRUWANT  
Excusés : Gérard BOUAT  
Absents :

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

**Courriers** : NIVOLET, JULIE BACCAVIN, G A P S, L A U R A FOOT, SUD ISERE, COLLINES, VAREZE, FF ECHIROLLES,

### **COVID**

A l'heure actuelle, pour bénéficier du protocole C O V I D

4 cas confirmés foot à 11, 2 cas confirmés foot à 8

Contactez le district

## **IMPORTANT**

Le règlement concernant la praticabilité des terrains, lors des matchs le dimanche matin a évolué, dorénavant les décisions devront être prises par le délégué, avant 18 h le samedi, ce qui laisse la possibilité d'inverser le match

Concernant les reports, seule la commission peut valider un report à la demande des clubs ; en aucun cas, une rencontre ne peut être reportée entre clubs. En cas de manquement la commission des règlements sera saisie

## **CHAMPIONNAT U 18**

G U C – G A P S manque accord du G A P S

## **COUPE U 15 / U 18**

Le 3<sup>e</sup> tour se disputera le 16 AVRIL

## **FESTIVAL U 13**

Sont qualifiées pour la finale départementale du 2 Avril, les équipes suivantes

EYBENS, CROLLES, GT NIVOLAS T ST C, G F 38, ST QUENTIN FALLAVIER, MOIRANS, ENTENTE BIEVRE VALLOIRE, BOURGOIN,

## **COMMISSION PLENIERE**

La commission plénière est reportée

Le Président **J. Issartel**  
**06 34 87 23 55**



## COMMISSION F.M.I

Mardi 22 Fevrier 2022 à 18h00

### Procès-Verbal N° 545

Président : M. Mallet  
Présents : M Montmayeur ; JM Boulord  
Excusés : F Ciceron  
Absents :

#### CONVOCAION

La commission FMI recevra le mardi 1° Mars à 19h30 au District de l'Isère Mr HOCINE Halime

#### RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être faite que le match soit joué, non joué  
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match  
**La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données doit se faire impérativement au plus tard à 10h le jour du match**

#### FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON

Il est important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour sensibiliser les clubs et notamment les éventuels nouveaux dirigeants.

1. **DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION (pas de changement)**

- Play Store : 3.9.0.0
- Apple Store : 3.9.0

2. **PARAMÉTRAGE UTILISATEURS / ÉQUIPES**

**ATTENTION => Le paramétrage des utilisateurs FMI a été réinitialisé.  
Toutes les associations utilisateurs / équipes ont été remises à blanc !**

=> Les correspondants Footclubs des clubs doivent donc ressaisir **obligatoirement** le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs :

- Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- **Équipe affectée**

Les utilisateurs qui n'ont pas d'équipe affectée, ne doivent en aucun cas avoir la case « gestion de feuille informatisée » de cocher



### 3. MOTS DE PASSE

**ATTENTION => Les mots de passe de l'ensemble des utilisateurs Footclubs / FMI ont été réinitialisés.**

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit donc avoir vérifié la validité de son mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

### 4. PRÉPARATION DES ÉQUIPES

- **L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE**

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

### 5. RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => entre le samedi 22 heures et le dimanche 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**

### **IMPORTANT :**

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), **la F.M.I. doit être faite le jour même.**  
Impossible de la faire le lendemain.  
La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



# COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 22 février 2022 à 19h00

## Procès-Verbal N° 545

Président : Patrick MONIER  
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

---

### CORRESPONDANCE

**Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) :** [foot-entreprise@isere.fff.fr](mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr)

115. SportFrance : noté, pour information.

116. Ville de Grenoble : noté (convention).

117. Ville de Grenoble : noté (créneaux).

118. Villeneuve : noté (FM).

119. ASPTT 2 ST : noté (match vs ASPTT 1 La Poste).

### COORDONNEES

**Correspondants :** <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Accessible sur le site : District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants\_Foot-Semaine-et-Entreprise\_2021-2022 (mise à jour du 10/11/2021).

**Arbitre :** Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, [mustaky38@yahoo.fr](mailto:mustaky38@yahoo.fr), [arbitres@isere.fff.fr](mailto:arbitres@isere.fff.fr)

**Règlements :** Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, [reglements@isere.fff.fr](mailto:reglements@isere.fff.fr)

**Terrains, ville de Grenoble :** Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, [sport-planification@grenoble.fr](mailto:sport-planification@grenoble.fr), [dominique.boenigen@grenoble.fr](mailto:dominique.boenigen@grenoble.fr)

### COUPE DE L'ISERE, FOOT A 11

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**T03. Air Liquide – GSE.**

Lundi 28/02/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

### FOOT ENTREPRISE A 11, D1

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**RJ07. ASPTT 1 La Poste – Air Liquide.**

Lundi 07/03/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

**RJ07. GSE – ASPTT 2 ST.**

Lundi 07/03/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

### COUPE DE L'ISERE, FOOT A 8

**Rectificatif** (indisponibilité de la CFSE le 01/03/2022) : le tirage au sort des 1/4 de finale

des coupes senior à 8 aura lieu mardi 08 mars 2022 à la commission. Les clubs désirant participer à ce tirage au sort sont priés de se faire connaître auprès des membres de la CFSE. Rectificatif : les matches se dérouleront semaine du 21-24/03/2022.

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**T07. Abbaye (D1) – Métropolitains (D1).**

Lundi 28/02/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

**T08. Métropolitains (D1) – Saint-Georges-de-Commiers (D2).**

Lundi 07/03/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

**Rectificatif : Matches à jouer avant le 07/03/2022**

**T05.** Champagnier 1 (D2) – Jarrie-Champ 2 (D2).

**T08.** Jarrie-Champ 1 (D1) – Champagnier 1 (D2).

**FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D1**

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**En raison du match de coupe Métropolitains - Saint-Georges-de-Commiers le 28/02/2022, le match Eybens - Métropolitains est reporté à la semaine du 09-12/05/2022, et le match Eybens - Abbaye est avancé semaine du 09-12/05/2022 à la semaine du 28/02-03/03/2022.**

**Matches à jouer semaine du 28/02 au 03/03/2022**

AJ15. Eybens – Abbaye.

J10. Saint-Martin d'Uriage – Deux Rochers 1.

J10. Bilieu – Saint-Martin d'Hères.

J10. Fasson – Jarrie-Champ 1.

J10. Eybens – Métropolitains : 09-12/05/2022.

**FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D2**

**1<sup>ère</sup> phase** : Malgré les 7 matches en retard (4 en poule A et 3 en poule B), les 3 premières équipes de chacune des poules ne peuvent plus être rejointes au classement. Pour le bon déroulement de la 2<sup>ème</sup> phase, la CFSE décide de mettre un terme à la 1<sup>ère</sup> phase. Les matches non joués avant le 24/02/2022 ne seront pas comptabilisés.

**2<sup>ème</sup> phase, composition des poules**

**Poule 1**, poule de 6, matches aller/retour : Deux Rochers 2, Jarrie-Champ 2, Rachais 1, Saint-Georges-de-Commiers, Turcs de Grenoble, Villeneuve.

Calendrier : J01) 28/02-03/03/2022. J02) 07-10/03/2022. J03) 14-17/03/2022. J04) 28-31/03/2022. J05) 04-07/04/2022. J06) 02-05/05/2022. J07) 09-12/05/2022. J08) 16-19/05/2022. J09) 30/05-02/06/2022. J10) 13-16/06/2022.

**Poule 2**, poule de 8, matches aller : Brézins, Champagnier 1, Champagnier 2, Fontaine Les Îles, Poisat, Rachais 2, Touvet-Terrasse, Villard-Bonnot Grésivaudan.

Calendrier : J01) 28/02-03/03/2022. J02) 07-10/03/2022. J03) 14-17/03/2022. J04) 28-31/03/2022. J05) 04-07/04/2022. J06) 02-05/05/2022. J07) 09-12/05/2022.

**Matches à jouer semaine du 28/02 au 03/03/2022**

Poule 1, J01. Jarrie-Champ 2 – Rachais 1.

Poule 1, J01. Deux Rochers 2 – Turcs de Grenoble.

Poule 1, J01. Villeneuve – Saint-Georges-de-Commiers.

Poule 2, J01. Poisat – Fontaine Les Îles.

Poule 2, J01. Rachais 2 – Champagnier 2.

Poule 2, J01. Brézins – Villard-Bonnot Grésivaudan.

Poule 2, J01. Champagnier 1 – Touvet-Terrasse.

**Matches à jouer semaine du 07/03 au 10/03/2022**

Poule 1, J02. Saint-Georges-de-Commiers – Jarrie-Champ 2.

Poule 1, J02. Turcs de Grenoble – Rachais 1.

Poule 1, J02. Villeneuve – Deux Rochers 2.

Poule 2, J02. Villard-Bonnot Grésivaudan – Poisat.

Poule 2, J02. Champagnier 2 – Champagnier 1.

Poule 2, J02. Fontaine Les Îles – Brézins.

Poule 2, J02. Touvet-Terrasse – Rachais 2.



## COMMISSION FUTSAL

Mardi 22 FEVRIER 2022 à 18h00

### Procès-Verbal N°545

Président : CARRETERO Christophe  
Présents : CARRETERO Christophe  
Excusés : SUEUR Pierre  
Absents :

Adresse mail de la commission : [futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)  
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre  
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

#### **COURRIERS:**

##### **Rappel :**

**Pour tout changement de jours ou d'horaires de vos rencontres, vous devez prévenir l'arbitre qui est désigné (si il y en a un) sous peine de sanctions.**

Suite à divers retour à la commission futsal, tous les clubs recevants doivent mettre à disposition un vestiaire pour les arbitres. Si cette obligation n'est pas respectée, l'arbitre de la rencontre pourra décider de ne pas arbitrer la rencontre et le dossier sera transmis à la commission des règlements et des terrains pour suite à donner.

**Pensez à rentrer le score de vos rencontres juste après la fin du match sur le site du DIF pour une meilleur lisibilité du classement.**

**COVID: Consulter la page d'accueil du DIF pour connaitre les conditions de report d'une rencontre.**

##### **Coupe départementale Futsal U13; U15; U17 et Féminines (sous réserve des conditions sanitaires du moment) :**

Ouverture des inscriptions pour les clubs de foot libre.

**U13 :** Académie des collines : 2 équipes.

USVO : 5 équipes.

AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

Futsall des Géants : 2 équipes.

Vallée du Guiers : 2 équipes.

**U15 :** USVO : 2 équipes.

AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

Futsall des Géants : 1 équipe.

Vie et Partage : 1 équipe.

Vallée du Guiers : 1 équipe.

Moirans FC : 2 équipes.

**U17** : US La Murette : 4 équipes.  
USVO : 2 équipes.  
Vie et Partage : 1 équipe.  
Vallée du Guiers : 2 équipes.  
FC Allobroges Asafia : 1 équipe.

**Féminines Séniors** :

US La Murette : 1 équipe.  
AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

**Si des clubs ont la possibilité d'avoir un prêt de gymnase pour l'organisation de nos coupe, merci de vous mettre en relation avec la Commission Futsal.**

Le FUN FUTSAL pour les équipes de U15 D1 est également reconduit cette saison.

**1° journée de championnat D1 Futsal:**

Espoir Futsal 38 / Académie des collines : Le lundi 14/03/22 ou le lundi 28/03 à 19h30 (gymnase Municipal, St Alban de Roche). A confirmer.

FC Voironnais / Futsal Picasso : Le samedi 26/03/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

**3° journée de championnat D1 Futsal (du 03/01 au 09/01/22):**

Mistral Grenoble1 / Nuxerete Fs 38 2 : Le vendredi 25/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

**8° journée de championnat D1 Futsal (du 10/01 au 16/01/22):**

Futsal des géants 2 / Futsal club United : Le dimanche 06/03/22 à 16h00 (gymnase des saules, Grenoble).

Mistral Grenoble1 / Mistral Grenoble 2 : Le vendredi 04/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

**Merci de trouver rapidement des dates pour rattraper ces rencontres et de les communiquer à la Commission Futsal.**

**6° journée de championnat D1 Futsal (du 31/01 au 06/02/22):**

Futsal Pont de Claix / Futsal club United : Le lundi 28/02/22 à 21h00 (gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).

Mistral Grenoble 2 / Vie et Partage 2 : Le vendredi 11/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

**11° journée de championnat D1 Futsal (du 07/02 au 13/02/22):**

Futsal Voreppe / FC Voironnais : Le samedi 12/03/22 à 19h00 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

**4° journée de championnat D1 Futsal (du 14/02 au 20/02/22):**

FC Voironnais / Nuxerete Fs 38 2 : reporté, date à définir.

**12° journée de championnat D1 Futsal (du 28/02 au 06/03/22):**

Académie des Collines / Mistral Grenoble 2 : Le dimanche 06/03/22 à 18h00 (gymnase georges Brassens, Pont Evêque).

FC Voironnais / Vie et Partage 2 : Le samedi 05/03/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Nuxerete Fs 38 2 / Futsal Voreppe : Le dimanche 06/03/22 à 15h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

**13° journée de championnat D1 Futsal (du 07/03 au 13/03/22):**

Futsal Picasso / Mistral Grenoble 1 : Le vendredi 11/03/22 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Futsal club United / Académie des Collines : Le samedi 12/03/22 à 19h00 (gymnase des collines, Chirens).

**2° journée de championnat D1 Futsal (du 14/03/22 au 20/03/22):**

Futsal Picasso / Futsal Pont de Claix : Le vendredi 18/03/22 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Mistral Grenoble 2 / Futsal Voreppe : Le vendredi 18/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Vie et Partage 2 / Futsal club United : Le samedi 19/03/22 à 17h00 (gymnase Croix de verrine, Grenoble).

Espoir Futsal 38 / FC Voironnais : Le samedi 19/03/22 à 15h00 (gymnase Municipal, St Alban de Roche).

**15° journée de championnat D1 Futsal (du 21/03 au 27/03/22):**

Mistral Grenoble 2 / Espoir Futsal 38 : Le vendredi 25/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Futsal Voreppe / Futsall des géants 2 : Le samedi 26/03/22 à 19h00 (gymnase Pigneguy , Voreppe).

**Les feuilles de matchs doivent être scannées et transmises via footclubs dans les 48h.**

.....



# COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 22 FEVRIER 2022 à 15 h 00

## Procès-Verbal n° 545

**Président** : Jean Marc BOULORD

**Présents** : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN,  
Lucien BONO

**Excusé** : Gérard ROBIN,

### ABSENCE DE FEUILLE DE MATCH

**ASPTT CORPOS / GRENOBLE SP ENTREPRISE : FOOT de SEMAINE et ENTREPRISES – Match du 07/02/2022**

Le club ASPTT CORPOS est prié de nous adresser la feuille de match pour le 28/02/2022, dernier délai de rigueur sous peine de match perdu aux deux équipes.

### F.M.I. : MODIFICATION de SCORE

- **SEYSSINS 3 / FC CANTON de VINAY 2 : U13 – D3 – POULE D**

Courriel de VINAY précisant que le score est de 6 à 5 pour SEYSSINS et non 6 à 3.

SEYSSINS : 6 (six) buts

FC CANTON de VINAY : 5 (cinq) buts

Confirmation du score faite par courriel par les deux clubs

- **FC CANTON de VINAY / ST HILAIRE DE LA COTE : U17 – D3 – POULE D**

Courriel de VINAY précisant que le score est de 5 à 1 pour FC CANTON de VINAY et non pour RO-CLAIX

FC CANTON de VINAY : 5 (cinq) buts

SAINT HILAIRE DE LA COTE : : 1 (un) but

Confirmation du score faite par les deux clubs

- **2 ROCHERS / ST MARCELLIN : U15 – D1 – POULE B**

Courriel de 2 ROCHERS précisant que le score est de 3 à 0 pour ST MARCELLIN et non pour 2 ROCHERS

ST MARCELLIN : 3 (trois) buts

2 ROCHERS : 0 (zéro) but

Confirmation du score faite par les deux clubs

## FORFAITS

### N°27 : F.C.2.A. 2 / CHABONS 2 – SENIORS – COUPE Lucien GROS BALTHAZARD – MATCH DU 20/02/2022.

Dossier ouvert pour match non joué.

Considérant la feuille de match F.M.I. précisant l'absence de l'équipe CHABONS à l'heure du coup d'envoi.  
Considérant l'article 159 - **Nombre minimum de joueurs** - des R.G. de la F.F.F. :

« 1. Un match de football à 11 ne peut non seulement débuter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas.

2. Si une équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.

3. En ce qui concerne les compétitions de football à 8, un match ne peut débuter ni se dérouler si un minimum de sept joueurs n'y participent pas.

4. En cas d'insuffisance du nombre de joueurs ou d'absence de l'une ou des deux équipes à l'heure prévue par l'organisme officiel pour le début de la rencontre, cette insuffisance ou cette absence est constatée par l'arbitre un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.

Les conditions de constatation de l'absence sont mentionnées par l'arbitre sur la feuille de match.

5. En ce qui concerne les compétitions de Futsal, un match ne peut débuter, ni se poursuivre, si un minimum de 3 joueurs n'y participent pas. »

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe de CHABONS pour en reporter le bénéfice à l'équipe de F.C.2.A. 2.

Le club de F.C.2.A. 2 est qualifié pour le prochain tour.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

### N°28 : VERSOUD 2 / MOS3R 3 – SENIORS – COUPE Lucien GROS BALTHAZARD – MATCH DU 20/02/2022.

Dossier ouvert pour match non joué.

Considérant la feuille de match F.M.I. précisant l'absence de l'équipe CHABONS à l'heure du coup d'envoi.  
Considérant l'article 159 - **Nombre minimum de joueurs** - des R.G. de la F.F.F. :

« 1. Un match de football à 11 ne peut non seulement débuter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas.

2. Si une équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.

3. En ce qui concerne les compétitions de football à 8, un match ne peut débuter ni se dérouler si un minimum de sept joueurs n'y participent pas.

4. En cas d'insuffisance du nombre de joueurs ou d'absence de l'une ou des deux équipes à l'heure prévue par l'organisme officiel pour le début de la rencontre, cette insuffisance ou cette absence est constatée par l'arbitre un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.

Les conditions de constatation de l'absence sont mentionnées par l'arbitre sur la feuille de match.

5. En ce qui concerne les compétitions de Futsal, un match ne peut débuter, ni se poursuivre, si un minimum de 3 joueurs n'y participent pas. »

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe de VERSOUD pour en reporter le bénéfice à l'équipe de MOS3R 3.

Le club de MOS3R 3 est qualifié pour le prochain tour.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

## DECISIONS

### N°29 : U.O. PORTUGAL / MANIVAL - COUPE VETERANS GRENOBLE – MATCH du 18/02/2022

Considérant ce qui suit :

- Les différents courriers
- Les circonstances évoquées lors du match

**La commission des règlements donne match à rejouer à la date définie par la commission compétente.**

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

### N°30 : 2 ROCHERS FC2 / VILLENEUVE AJA 1 – SENIORS A 8 ENTREPRISE D2 - MATCH DU 13/01/2022

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District Isère Football ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT, il s'avère que le joueur du club de VILLENEUVE AJA 1 :
  - CARLINO Lucas : non licencié à la date du match

**Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de VILLENEUVE AJA 1.**

Club de VILLENEUVE AJA 1 (moins un (-1) point, zéro (0) but).

Le club de VILLENEUVE AJA A est amendé de la somme de 100 € pour avoir fait jouer un joueur non licencié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

### N°31 : FC DU NIVOLET 1 – ST PIERRE SPORT 1 - COUPE U15 A 8 FEMININES PHASE 1 MATCH DU 12/02/2022

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District Isère Football ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT, il s'avère que la joueuse du club de ST PIERRE SPORT 1 :
  - PERNET DEMORET Emmy : non licenciée à la date du match

**Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de SAINT PIERRE SPORT 1 FC DU NIVOLET qualifié pour le tour suivant**

Club de SAINT PIERRE SPORT 1 (moins un (-1) point, zéro (0) but),

Le club de SAINT PIERRE SPORT 1 est amendé de la somme de 100 € pour avoir fait jouer une joueuse non licenciée à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

## TRESORERIE DE DISTRICT

### CLUBS NON A JOUR DE TRÉSORERIE AU 15 FEVRIER 2022

#### 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non-régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Le club ci-dessous se voit retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le **1<sup>er</sup> Mars 2022**

**533557 A.S. GRENOBLE DAUPHINE**

**547135 AM.C. DE POISAT (sous réserve d'encaissement)**



## COMMISSION SPORTIVE

MARDI 22 FEVRIER 2022 à 14h00

### **Procès-Verbal N°545**

**Président** : Michel Vachetta.

**Présents**: Michel Vachetta, Annie Brault, Dan Marchal, Daniel Guillard,

**Excusés** : Gérard Bouat, Amar Remli, Bernard Buosi, Mathieu Saubin.

### **INFORMATIONS**

Depuis le début de la saison, certains clubs ont pris l'habitude, après entente entre les éducateurs, de demander des modifications de date et horaire dans la période ROUGE.

Nous vous rappelons que cette période est prévue pour des cas exceptionnels.

Face à cette recrudescence de demandes, la commission informe les clubs qu'elle refusera toutes demandes effectuées dans cette période rouge, sauf exceptions (avec preuve à l'appui).

Dans le cas de refus par un club de jouer à la date validée par la commission, celui-ci pourra encourir des sanctions (match perdu, points de pénalités).

Nous vous rappelons que le calendrier a été validé début septembre 2021, que les dates des rencontres sont connues de tout le monde et que de ce fait, il ne semble pas nécessaire d'attendre les derniers jours pour faire des modifications (sauf cas imprévus).

Nous comptons sur votre engagement et respect pour les semaines à venir.

### **RAPPEL : Terrains impraticables.**

La commission rappelle l'article 38 des règlements généraux du district concernant la procédure et les sanctions possibles dans le cas de non-respect de cet article.

En effet, même si les conditions climatiques de ces derniers jours se compliquent, beaucoup de clubs annulent les rencontres sans offrir de possibilités à l'adversaire du jour (changement de terrain, inversion de la rencontre...).

Si la commission juge que ces clubs ne font aucun effort, elle se réservera le droit de prendre les sanctions nécessaires pour éviter des annulations trop rapides et qui vont rendre les championnats décousus dans les matchs à reprogrammer.

**Les dates de report n'étant pas extensibles la commission pourra procéder à l'annulation de toutes les coupes.**

## U10 / U11

Les plateaux et les calendriers de la phase printemps ont été publiés.

Chaque plateau doit faire l'objet de l'établissement d'une feuille de plateau qui est à télécharger sur le site du district dans la rubrique générale pratique, puis chapitre Foot animation. Documents utiles où se trouvent les feuilles de plateaux.

Ces feuilles de plateaux doivent être totalement remplies et retournées au district par courrier ou mail.

Plateaux avec un exempt :

Dans le cas où l'exempt est le club recevant, (donc placé à gauche de la ligne horizontale), c'est le club situé au milieu de la ligne qui reçoit le 3° club.

**Les plateaux sont sur le site.**

**Nos excuses pour le « loupé » de la semaine passée.**

## U13

### **RAPPEL FESTIVAL ISERE :**

Tous les résultats du 2<sup>ème</sup> tour sont parvenus au district et enregistrés.

Il a été procédé à la désignation de tous les matchs du 3<sup>ème</sup> tour à jouer impérativement (sous peine de match perdu) le 26 Février 2022.

Il est rappelé une nouvelle fois que ces matchs doivent être précédés de l'épreuve du défi jonglage.

Le club recevant doit fournir la feuille de match imprimé, ainsi que la feuille du défi jonglage à télécharger sur le site du district.

La feuille de match doit être scannée sur Footclubs et la feuille du défi jonglage doit être retournée par courrier ou mail.

L'absence de la feuille du défi jonglage fait l'objet d'une amende au club recevant.

## **MATCHS REPROGRAMMES OU SANS DATES.**

### **U13 D1**

#### **POULE A**

ST MARCELLIN	SUD ISERE	26/02/2022
SEYSSINET	ST MARCELLIN	SANS DATE
ST MARCELLIN	CROLLES	SANS DATE

**POULE B**

UNIFOOT	CHABONS	26/02/2022
---------	---------	------------

**U13 D2****POULE C**

MURETTE 2	SEYSSINS	26/02/2022
VOREPPE	EYBENS 3	26/02/2022

**POULE D**

VIRIEU	DEUX ROCHERS	26/02/2022
ST MARCELLIN 2	CHATTE	26/02/2022
RIVES	LCA FOOT	26/02/2022
DEUX ROCHERS	COTE ST ANDRE	SANS DATE
RIVES	ST MARCELLIN 2	SANS DATE
CHATTE	VIRIEU	SANS DATE

**POULE E**

BOURGOIN 4	DOLOMIEU	26/02/2022
------------	----------	------------

**U13 D3****POULE B**

SUD ISERE 2	EYBENS 4	SANS DATE
N DAME MESSAGE	VALLE GRESSE 2	26/02/2022
N DAME MESSAGE	SUD ISERE 2	SANS DATE

**POULE D**

SEYSSINS 3	4 MONTAGNES	26/02/2022
DEUX ROCHERS 2	ST MARCELLIN 3	26/02/2022

**POULE E**

CHIRENS	RO-CLAIX	SANS DATE
MURETTE 4	LCA FOOT 2	16/04/2022

**POULE H**

VAREZE	CVL 38	26/02/2022
--------	--------	------------

**U13 D4****POULE C**

FONTAINE	ECHIROLLES 4	SANS DATE
FC 2A 3	EYBENS 6	16/04/2022

**POULE D**

CHAMPAGNIER	BOURG D'OISANS	16/04/2022
JARRIE CHAMP	BOURG D'OISANS	SANS DATE

NOTRE D MESSAGE	BOURG D'OISANS	SANS DATE
-----------------	----------------	-----------

### POULE F

ASCOL 1	ASCOL 2	SANS DATE
ASCOL 2	VOIRON MOIRANS	26/02/2022

### POULE G

RIVES 2	ST S. BRESSIEUX	16/04/2022
RIVES 2	BEAUREPAIRE	SANS DATE
CHATTE 2	VER SAU	16/04/2022
VER SAU	RIVES 2	26/02/2022
VINAY 3	CHATTE 2	26/02/2022

### POULE H

LIERS	CHABONS	SANS DATE
-------	---------	-----------

### POULE I

VALLE BLEUE	LAUZES	SANS DATE
ST Q FALLAVIER	VALLES BLEUE	SANS DATE

### POULE J

VALLEE DE L'HIEN	DOLOMIEU 2	16/04/2022
------------------	------------	------------

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

## U15

La programmation des matchs en retard a été effectué.

Si vous constatez des erreurs de programmation merci de nous tenir au courant.

### U15 D2

#### POULE A :

GONCELIN / 4 MONTAGNES : 26 Février 2022.

URIAGE / MANIVAL : 26 Février 2022.

ST MARTIN D'HERES 2 / PAYS D'ALLEVARD : 26 Février 2022.

#### POULE C :

LCA FOOT / FORMAFoot : Sans date.

ST SIMEON BRESSIEUX / CHIRENS : 26 Février 2022.

#### POULE D :

CHABONS / CREY-MORESTEL : 26 Février 2022.

## U15 D3

### POULE A :

ST HILAIRE DU TOUVET / MANIVAL 3 : 26 Février 2022.

### POULE B :

VALLEE DE LA GRESSE / JARRIE CHAMP : 26 Février 2022.

### POULE C :

SEYSSINS 3 / DEUX ROCHERS : 26 Février 2022.

FC 2A / GF38 FILLES : 26 Février 2022.

### POULE D :

RIVES / CROSSEY : 26 Février 2022.

RO CLAIX / VINAY : 26 Février 2022.

RIVES / RO CLAIX : Sans date.

### POULE E :

CORBELIN / ST GEOIRE EN VALDAINE : 26 Février 2022.

ST ANDRE LE GAZ / VALLEE DU GUIERS 3 : 26 Février 2022.

**Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.**

## U17

**La programmation des matchs en retard a été effectué.**

### D1

#### POULE A :

NIVOLAS / ECHIROLLES 2 : 26 Février 2022.

VALLEE DU GUIERS / SEYSSINET: 19 Mars 2022.

FC 2A / ECHIROLLES 2 : 19 Mars 2022.

#### POULE B :

LA MURETTE / LA COTE ST ANDRE : Pas de date.

USVO GRENOBLE / FC LA TOUR ST CLAIR : En attente de la décision de la commission d'appel de la LAURA FOOT.

### D2

#### POULE A :

PAYS D'ALLEVARD / RACHAIS : 26 Février 2022.

JARRIE / VERSOUD : 26 Février 2022.

PAYS D'ALLEVARD / EYBENS : 19 Mars 2022.

### **POULE B :**

BALMES NORD ISERE / LA COTE ST ANDRE : 26 Février 2022.

### **POULE C :**

CREYS MORESTEL / LA MURETTE 2 : 26 Février 2022.

CHIRENS / LAC FOOT 38 : 26 Février 2022.

### **D3**

### **POULE A :**

CLAIX / ECHIROLLES 4 : 26 Février 2022.

### **POULE B :**

4 MONTAGNES / AJAT VILLENEUVE : 19 Mars 2022.

### **POULE C :**

ARTAS CHARANTONAY / REVENTIN : 26 Février 2022.

CVL 38 / MOS 3R : Sans date.

MOS 3R / REVENTIN : 19 Mars 2022.

### **POULE D :**

ST MARCELLIN / LIERS : 26 Février 2022

CHATTE / ST HILAIRE DE LA COTE : 26 Février 2022.

RO CLAIX / CHATTE : Sans date.

RO CLAIX / LIERS : 19 Mars 2022.

### **POULE E :**

ECBF / CHABONS : 26 Février 2022.

CORBELIN / VALLEE DE L'HIEN : 19 Mars 2022.

**Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.**

## **U20**

### **CLUB CHIRENS :**

Cette équipe est forfait général.

**Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.**

## SENIORS

MATCHS REPROGRAMMES OU SANS DATES POUR L'INSTANT.

### SENIORS D5

#### POULE A

FC 2A 2	SUD ISERE 2	SANS DATE
ST M D'HERES	GRENOBLE DAUPHINE	20/03/2022
FC 2A 2	ST G COMMIEERS 2	17/04/2022
ST MARTIN D'URAGE	ABBAYE	17/04/2022

#### POULE C

ST HILAIRE COTE 2	LCA FOOT 2	20/03/2022
ECBF 2	BIZONNES 2	20/03/2022

#### POULE D

DOLOMIEU 3	CORBELIN 2	17/04/2022
------------	------------	------------

#### POULE E

CESSIEU 2	NIVOLAS 2	20/03/2022
ST ANDRE LE GAZ 3	ST Q FALLAVIER 2	17/04/2022
CESSIEU 2	ST ANDRE LE GAZ 3	SANS DATE
TIGNIEU	CREMIEU	20/03/2022

#### POULE F

VAREZE 3	COLLINES 2	17/04/2022
----------	------------	------------

Responsable Michel Vachetta 06.25.25.31.32.

## VETERANS

RO-CLAIX : Nécessaire fait pour la coupe et le championnat.

Pays Allevard : Nécessaire fait pour la coupe et le championnat.

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT

# STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

## PLANNING WEEK-END

Du vendredi 4 mars 2022 au lundi 7 mars 2022

### STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

**dimanche 6 mars 2022**

Match U19F Nat.

GF38/O. MARSEILLE à 14h30

### TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

**samedi 5 mars 2022**

Match U13 D2

FC2A 2/FC ÉCHIROLLES 2 à 13h30

Match U13 D2

FC2A/ES RACHAIS 2 à 13h30

Match U15 D1

FC2A/AS DOMARIN à 15h30

Match U17 D3

FC2A 2/ES MANIVAL 2 à 17h30

### STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

**samedi 5 mars 2022**

Plateau U11

AJAT VILLENEUVE/AS FONTAINE/FC ST GEORGES DE COMMIIERS à 10h00

Match U18F à 8

GUC - AJA VILLENEUVE/FC2A à 13h30

Match U17 D3

FC AJA VILLENEUVE/FC VALLÉE GRESSE 2 à 16h00

Match Seniors

D1 AJA VILLENEUVE/US GIÈRES 2 à 20h00

**dimanche 6 mars 2022**

Match U18 R2

GF38 2/LYON CROIX ROUSSE à 13h00

### TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

**samedi 5 mars 2022**

Match U13 D3

AS BAJATIERE/OC EYBENS 5 à 14h00

## **STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)**

**vendredi 4 mars 2022**

Match Vétérans

ASIEG/US PORTUGAL à 20h00

**lundi 7 mars 2022**

Match Foot Entreprise à 8 METROPOLITAINS/SAINT GEORGES DE COMMIERS à 20h00

## **STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)**

**samedi 5 mars 2022**

Plateau U10

FC MISTRAL 2/FC ST GEORGES DE COMMIERS/US SUSVILLE à 10h30

Match U13 D2

FC MISTRAL/AJA VILLENEUVE à 13h30

Match U13 D4

FC MISTRAL 2/US SASSENAGE 2 à 13h30

Match U15 D3

FC MISTRAL/NOTRE DAME DE MÉSAGE à 15h30

Match U20 D2

ASIEG/US JARRIE CHAMP à 18h00

**dimanche 6 mars 2022**

Match Seniors D1

ASIEG/US LA MURETTE à 15h00

## **STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)**

**samedi 5 mars 2022**

Plateau U10

US ABBAYE/OC EYBENS 2/FC VERSOUD à 13h30

Plateau U11

US ABBAYE/FC MISTRAL/FC ST MARTIN D'HERES à 13h30

Match U15 D2

US ABBAYE/US VOREPPE à 16h00

## **STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)**

**dimanche 6 mars 2022**

Match U18F R1

GF38 2/E.S MEYTHET à 13h00

## **STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)**

**samedi 5 mars 2022**

Plateau U10

GF38 3/FC DEUX ROCHERS 2/OC EYBENS 3 à 10h30

Match U17 D1  
FC2A/FC VALLÉE DU GUIERS à 14h00

Match U17 D1  
USVO/MOS 3 RIVIÈRES à 17h00

**lundi 7 mars 2022**

Match Foot Entreprise à 11  
GSE/ASPTT 2 à 20h00

**STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)**

**samedi 5 mars 2022**

Plateau U11  
GF38/AC SEYSSINET/FC ST MARCELLIN à 10h30

Plateau U11  
GF38 2/US SASSENAGE/FC CROLLES à 10h30

Match U13 D4  
GF38 4/FC VALLÉE GRESSE 3 à 13h30

Match U13 D2  
GF38 2/FC CROLLES 2 à 13h30

Match U15 D3 Filles  
GF38 3/USVO 2 à 15h30

**dimanche 6 mars 2022**

Match Seniors R1  
GF38 2/FC CHASSIEU DÉCINES à 15h00

**STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE**

**samedi 5 mars 2022**

Match U13 D4  
FC2A 3/USVO à 13h30

**STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE**

**samedi 5 mars 2022**

Plateau U10  
USVO 2/US GIÈRES /FC GONCELIN 2 10h30

Plateau U11  
USVO 2/FC ST MARTIN D'URIAGE/FC GONCELIN 10h30

Plateau U10-U11  
USVO/ASIEG /FC ST MARTIN D'HÉRES à 12h00

Match U13 D2  
USVO 2/FC CROLLES 3 à 14h00

Match U13 D1  
USVO/OL. ST MARCELLIN à 14h00





# COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 22 février 2022

## Procès-Verbal N°545

Président : Samuel BOURGEOIS

### **LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN MARS 2022**

#### **CERTIFICATION CFF1 2 MARS 2022 CHARVIEU**

#### **PASS VACCINAL OBLIGATOIRE**

##### **Liste des éducateurs inscrits :**

Nom	Club
AIT IZEM Fatiha	SAINT MARTIN D HERES F. C.
ANNEQUIN Samantha	C.S. NIVOLAS VERMELLE
AUGIER Anthony	U.S. DOLOMOISE
BORTOLUSSI Raphael	GRENOBLE FOOT 38
BOUCHER Thierry	AS VEZERONCE HUERT
BOUDE Melvin	EYBENS
DIRAT Jordan	F.C. DU LIERS
DOMAS Cedric	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
FONTAINE Audric	C.S. VOREPPE
FRIZON Anthony	U.S. DOLOMOISE
GARCIA Leo	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
GHARBI Aymen	GRENOBLE FOOT 38
GUILLERMAZ Donovan	F.C. BALMES NORD ISERE
LECLERC Thierry	A. S. DE DOMARIN
MENDEZ Matteo	MOS3R FOOTBALL CLUB
MENDEZ Thomas	MOS3R FOOTBALL CLUB
MOULIN BARASSI Thibaut	A.C. SEYSSINET PARISSET
N'GOALA Mickael	SPORTING NORD ISERE
PAITREAUD Simon	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
PENALVER Antoine	VALLEE DU GUIERS
PEREIRA Elisabete	U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
PERNOT Aldric	U.S. DOLOMOISE
POTDEVIN Antoine	C.S. VOREPPE
SGHAIER Driss	VALLEE DU GUIERS

**FORMATION CFF2**  
**10-11 ET 17-18 MARS 2022 ST MARCELLIN**

**PASS VACCINAL OBLIGATOIRE**

**Liste des inscrits**

Nom	Club
BENBOUDINA Cyril	A.C. SEYSSINET PARISSET
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BERNARD Nicolas	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
BOUCHER Thierry	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
BUZZI Valentin	O. ST MARCELLIN
CHABOCHE Gregory	GRENOBLE FOOT 38
CLOVEL PANAY Gilles	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
CYPRIENNE Geraud	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
DE JESUS Thierry	F.C. COTE SAINT ANDRE
DIRAT Jordan	F.C. DU LIERS( FACTURATION DIRAT JORDAN)
DUBOIS PAGNON Luc	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
ERROCHDI Ridha	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
GAYET Johann	A. S. DE DOMARIN
GUERGAZI Kamel	O. ST MARCELLIN
JALLUD Cyril	U.S. LA MURETTE
JIBIDAR Mario	F.C. D'ECHIROLLES
LAGHRISSI Mourad	ISLE D'ABEAU F.C.
MALJOURNAL Jacky	U.S. LA MURETTE
MARTIN Boris	F.C. ST MARTIN D'URIAGE
MONGELLI Eros	ENT.S. DU RACHAIS
MONTOYA GRIMA Frederic	U.S. REVENTINOISE
MOREL Benoit	O. NORD DAUPHINE
MOREL Sylvain	O. NORD DAUPHINE
OUBELLIL Anthony	A. S. DE DOMARIN
OUSSENI MKADARA Ousseni	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
PEREIRA Ruben	ENT.S. DU RACHAIS
ROGER Thibault	O. ST MARCELLIN
SIMOES Christophe	F.C. COTE SAINT ANDRE
SOMON Vincent	A. S. DE DOMARIN
TURINO Johanne	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT (EXCUSEE)
VERGINI Thomas	F.C. VALLEE DE LA GRESSE

**Liste d'attente**

TLIBA Ferial	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
WILLIAM Kenny	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
AIT IZEM Fatiha	ST MARTIN D'HERES
RABATEL Alexis	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
VIOUX Aurélien	AS ST LATTIER

**CERTIFICATION CFF2  
27 JANVIER 2022 à ST ISMIER**

**REPORTE LE 23 MARS 2022**

**PASS VACCINAL OBLIGATOIRE**

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ACHIR OUISSAM	O.C. D'EYBENS
ACHOURI Mheidi	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BIASIO Denis	GRENOBLE FOOT 38
BOUDE Melvin	O.C. D'EYBENS
CAPELLI LOIC	C.S. VOREPPE
COCHET Loan	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
COMBE EDDY	LA COTE ST ANDRE
DA ROIT Sylvain	F.C. LA SURE
FERNANDES JEREMY	C.S. VOREPPE
GUEYE Souleymane	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
LAINE Stephane	A.C. SEYSSINET PARISSET
LUCATELLI Mickael	O.C. D'EYBENS
MONGELLI Jean Paul	ENT.S. DU RACHAIS
MUREDDU Jawad	A.S. CESSIEU
RICARD Jody	A. S. DE DOMARIN
ROUSSILLON Romain	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
SERVONNET Frederic	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
SING Alain	U. S. CREYS-MORESTEL
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
VILLALOBOS LATORRE Richard	AC SEYSSINET

---

**CFF4 PROJET SPORTIF ET EDUCATIF  
20 et 21 JANVIER 2022 à SASSENAGE**

**REPORTE LE 24 ET 25 MARS 2022**

**PASS VACCINAL OBLIGATOIRE**

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ABDOU Ludovic	F.C. MOIRANS
BELBEY BERRABAH	AS GRESIVAUDAN
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
COCUZZA Davy	U.S. SASSENAGEOISE F.
CRISTINI MICHAEL	F.C. DU LIERS
FARIA Joaquim	U.S. GIEROISE
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
KACI Hassene	AM. TUNISIENNE ST MARTIN D'HERES
KEITA Ibrahima	OC EYBENS
MECCA Gaetan	U.S. GIEROISE
MONON Nicolas	U.S. JARRIE CHAMP
NAULEAU Cedric	F.C. COTE SAINT ANDRE
RAMOS Pascal	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
SCHREIBER Cyrille	F.C. SUD ISERE
TLIBA Ferial	F.C. ALLOBROGES ASAFIA

VALADA Christophe  
YOUNES Habil

E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER  
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER

**INFO : LES FORMATIONS SUIVANTES SONT COMPLETES**

CFF1 -Du 31/03/2022 au 08/04/2022 F.C. VALLEE BLEUE  
CFF1 -Du 25/04/2022 au 28/04/2022 ST EGREVE

**INFO : LA FORMATION SUIVANTE EST ANNULEE**

Module U9 MINEURS Du 19 au 20 avril 2022

**ATTENTION**

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux,  
les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux  
certifications